

PARTIE II.—ANALYSES DU COMMERCE EXTÉRIEUR DES MARCHANDISES*

Section 1.—Explications relatives à la statistique du commerce canadien

La méthode à suivre dans l'établissement de la statistique des échanges commerciaux pose certains problèmes qu'il convient d'expliquer. Pour bien interpréter la statistique du commerce extérieur, il ne faut pas perdre de vue les définitions et explications suivantes des termes employés.

Quantité et valeur.—Dans les tableaux des importations et exportations, le volume et la valeur sont fondés sur les déclarations des importateurs et des exportateurs (documents d'importation et d'exportation), vérifiées par les fonctionnaires des douanes.

Importations: Évaluation.—“Importations” signifie “importations pour consommation”. “Entrées pour la consommation” ne signifie pas que ces marchandises sont nécessairement consommées au Canada, mais qu'elles ont été livrées à l'importateur qui en a payé les droits sur la partie imposable.

D'après les principales dispositions de la loi, la valeur des marchandises importées est leur valeur marchande ou prix raisonnables quand elles sont vendues pour consommation domestique sur les principaux marchés du pays d'où elles viennent. (Voir articles 35 à 45 et 55 de la loi des douanes.)

Exportations canadiennes: Évaluation.—Les exportations de “produits canadiens” embrassent les produits ou sous-produits domestiques, ainsi que les produits d'origine étrangère qui ont été modifiés dans leur forme ou leur valeur par l'industrie canadienne, comme le sucre raffiné au Canada après y avoir été importé à l'état brut, l'aluminium récupéré de minerai importé et les articles construits ou fabriqués avec des matériaux importés. La valeur des produits canadiens exportés est la somme réelle reçue en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport, d'assurance et autres frais de manutention.

Réexportations: Évaluation.—Les “produits étrangers” exportés englobent toutes les marchandises réexportées après avoir été importées (entrées pour la consommation domestique). La valeur de ces marchandises est la somme réelle reçue en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport, d'assurance et autres frais de manutention.

Attribution du commerce aux pays étrangers.—Les importations sont attribuées aux pays d'où elles ont été consignées au Canada. Les pays d'où les marchandises sont consignées ne sont pas nécessairement les pays d'origine, car les marchandises produites dans un certain pays peuvent avoir été achetées par un établissement d'un autre pays, d'où elles peuvent être expédiées au Canada après une période plus ou moins longue. Dans ce cas, l'attribution de ces marchandises est faite au second pays, considéré comme pays de consignment.

Les exportations sont attribuées au pays de consignment.

Discordances entre les statistiques commerciales du Canada et celles d'autres pays.—Les statistiques canadiennes des exportations concordent rarement avec celles des importations de ses clients, et des différences semblables se constatent au sujet des importations canadiennes. Plusieurs facteurs contribuent à ces discordances; en voici quelques-uns:

1. Différences entre le mode d'évaluation employé au Canada et ceux dont on se sert dans d'autres pays.

2. L'élément de temps joue un rôle important dans les exportations canadiennes, surtout quand il s'agit de marchandises en vrac expédiées vers d'autres continents. Comme il y a toujours des quantités de marchandises en mouvement au début ou à la fin de toute période de commerce, la comparabilité entre les deux pays pour la même période de temps s'en trouve amoindrie.

3. Le Canada utilise une méthode de classement géographique selon le consignataire qui n'est pas nécessairement le destinataire ultime.

* La présente partie est fondée sur des statistiques tirées des rapports préparés sous la direction de L. A. Kane, chef, Section du commerce extérieur, Division du commerce international, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.